

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 20 juin 2016 à 20h00
Présidence : M. Thierry Cretegny
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2016
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 02/2016, relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation et transformation du local des pompiers en appartement -. Ch. Neuf 7**
6. **Préavis municipal N° 03/2016 relatif à la gestion et aux comptes 2015**
7. Rapport du Président
8. Rapport du Syndic
9. Propositions individuelles

1. Appel

40 Conseillers participent à la séance, 7 excusés, 0 absent.
(sur 47 conseillers)

2. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2015

- Mme M.-L. Magnenat : p. 2299 demande de remplacer M. par Mme M.-L. Magnenat.
- M. B. Cuanoud : p. 2298 la réponse de M. R. Corthay doit être Oui. - p. 2300 modifier le texte selon mail transmis.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du conseil

Communication du Président :

Résultat des votations fédérales du 5 juin dernier.

Participation : 705 suffrages, soit 47 % de la population, proche du canton 48%.

Les 3 initiatives ont été refusées dans les mêmes proportions que le canton.

- En faveur du service publique 72,1 % de non
- Pour un revenu de base inconditionnel 75 % de non
- Pour un financement équitable des transports, 77 % de non

Les modifications de la loi ont été acceptées :

- Loi sur la procréation médicalement assistée : 89 %
- Loi sur l'asile : 77 %

Remerciements à :

Mme R. Buchet et M. R. Demont pour leur coup de main lors de cette journée de dépouillement.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

-

b) M. L.-D. Martin

- Préavis 04/2015, station de remise en pression de la zone 4
Les travaux relatifs à ce préavis sont pratiquement terminés. Il ne reste plus que l'ensemencement de la zone de chantier, retardé par la triste météo de ce printemps. Les travaux se sont bien déroulés, nous avons eu une très bonne collaboration avec le personnel de l'Institution mais je dois vous avouer que ces 2 nouvelles pompes dévolues à l'irrigation n'ont pas pu être mises à contribution, vu la concurrence venue cette fois ... du ciel. Le décompte final se monte à CHF 270'946,60, soit CHF 14'053.40 en dessous du crédit accordé de CHF 285'000.-.

- Séparatif

Sur plus de 30 cas de non-conformité descellés lors du contrôle par l'enfumage des collecteurs EU, la plupart a déjà été remise en ordre par les propriétaires. Cependant il reste encore d'autres mises en conformité à faire ... ne t'en fait pas pour ton avenir Charly, tu auras encore du job...

c) M. R. Corthay

-

d) M. P. de Mestral

-

e) M. J. M. Fernandez

-

5. Préavis municipal N° 02/2016 relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation et transformation du local des pompiers en appartement – Ch. Neuf 7

La parole est donnée à Mme M.-L. Magnenat (rapporteuse) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de Mme S. Thury (Présidente), de Mmes M.-L. Magnenat (rapporteuse), S. Buchet, P. Hitz Lepori, I. Golay et M. C. Moreira da Silva, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'accorder le crédit de CHF 432'000.00 (montant arrondi) pour la réhabilitation et la transformation du local pompier en appartement – Ch. Neuf 7
2. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

La parole est donnée à M. M. Thomson (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), de Mme T. Séverin, MM J. Buclin, C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson (rapporteur) et R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'accorder le crédit de CHF 432'000.00 (montant arrondi) pour la réhabilitation et la transformation du local pompier en appartement – Ch. Neuf 7
2. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

Discussions :

- M. T. Jakob, concernant le montant prévu pour l'amiante. Il le trouve faible. S'il y a vraiment des problèmes d'amiante les coûts seront plus élevés. Quel est l'ampleur du problème ?
- M. R. Corthay, cela concerne la colle du carrelage des locaux sanitaires (2 WC), ce sont des petits travaux. Les soumissions rentrées ont été faites en connaissance de cause.
- M. T. Jakob, y a-t-il eu un devis concernant ces travaux ? Ces travaux sont extrêmement onéreux, rien que les précautions à prendre sont déjà chère, il trouve quand même ce montant faible.

Votations :

1. D'accorder le crédit de CHF 432'000.00 (montant arrondi) pour la réhabilitation et la transformation du local pompier en appartement – Ch. Neuf 7

Accepté à l'unanimité

2. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

Accepté à l'unanimité

6. Préavis municipal N° 03/2016 relatif à la gestion et aux comptes 2015

La parole est donnée à M. C. FÜRER (rapporteur) pour la Commission de gestion qui lit les conclusions.

La Commission de gestion composée de N. Dutoit (Président), de Mme R. Buchet, MM F. Blanc, D. Olaya, E. Piguet, C. Viquerat et C. FÜRER (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2015, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Discussions :

- M. R. Demont : concernant le rapport pour la balayeuse, elle est sous-utilisée. La commission propose, pour la rentabiliser, d'engager une personne pour la conduire. Il pense que ce serait une erreur. Pourquoi ne pas continuer comme ça en essayant de balayer un peu plus chez les voisins. Il faut trouver une autre solution.

- M. P. de Mestral : vous avez tout à fait raison, nous sommes limités par la distance, nous ne pouvons pas aller balayer dans les communes trop lointaines (éviter de rouler pendant des heures). Il n'est pas raisonnable d'engager quelqu'un pour balayer ailleurs. Nous allons continuer comme ça et peut être que la demande va augmenter dans les communes voisines.

- M. C. Fürer, pour clarifier cette demande, cela correspond à un suivi d'une suggestion faite ultérieurement.

- M. F. Magnollay : il a constaté dans le préavis que les comptes de la STEP 2015 ne sont toujours pas disponibles, pourquoi ? (p. 5 du préavis). Cela veut-il dire qu'il y a des problèmes, quelque chose dans le tiroir qui va être sorti au dernier moment ?

- M. L.-D. Martin et Mme I. Ciampi : les comptes n'avaient pas été acceptés lorsque le texte du rapport de gestion a été rédigé. En revanche, ces comptes nous sont parvenus pour le bouclage. Pas de surprise.

- Mme V. Hüslér : p. 10, concernant les déprédations, gendarmerie et travailleur social, est-il prévu une amélioration ?

- M. P. de Mestral : il y a eu des réunions avec l'éducateur des rues, le centre des jeunes et la police. Il y a un suivi, mais pas de miracle absolu. Pour le moment « on suppose », mais ce ne sont que des hypothèses. La vidéo du collège n'a pas permis de déterminer qui c'était. Nous n'avons pas pu identifier les auteurs des déprédations.

- M. M. Roulet : en complément d'information, effectivement pas ces 3 – 4 dernières années, mais auparavant oui, il y a eu des dénonciations et il a été plusieurs fois convoqué au tribunal des mineurs pour témoigner.

- M. L.-D. Martin : pour répondre à la question de M. F. Magnollay concernant les comptes de la STEP, à la page 13/37, il a été mis la mention « une réparation n'a pas été exécutée ».

- M. F. Magnollay : page 16 et 17, très beaux tableaux détaillés des déchets liés à l'impôt, mais il a de la peine à retrouver les chiffres dans les colonnes selon le tableau.

- Mme I. Ciampi : c'est à cause des imputations internes, ce n'est pas tout à fait la même information. Elle essaiera d'améliorer le prochain tableau.
- M. F. Magnollay : p. 17, déchets inertes, pourquoi une différence dans les chiffres. Presque le double.
- M. P. de Mestral : ne peut pas donner d'explication à ce fait.
- M. T. Creteigny : il n'y a plus de déchets encombrants ramassés porte à porte.
- M. C. Delétra : p. 19, déchets végétaux, nous n'envoyons plus les déchets chez Germanier ?
- Mme I. Ciampi : oui toujours chez Germanier. Il s'agit du tableau de Valorsa.

Les comptes sont passés en revue.

- M. C. Delétra : 113091 autres charges, concept énergétique, demande une petite explication.
 - M. R. Corthay : l'étude faite a été payée par le canton, mais cela n'a pas été d'une grande utilité.
 - M. F. Magnollay : total global partagé par les communes (p. 4) CHF 39'000.-.
- Page 10 - 22.3809 CHF 475'000.-, attribution au fonds de réserves "débiteurs douteux". Le canton a donné des directives. Comment a été calculée la proportion de ce montant de débiteurs douteux ?
- Mme I. Ciampi : c'est la commission d'impôt qui donne le détail en fonction des poursuites, des débiteurs.
 - M. F. Magnollay : selon notre propre analyse, sur les CHF 3'900'000.- (montant ouvert au 31.12) ce montant est-il suffisant ?
 - Mme I. Ciampi : Difficile d'avoir le détail.
 - M. M. Roulet : en complément, ce qui peut créer des surprises ce sont les personnes qui se laissent aller à la taxation d'office pendant des années et des années et dont on sait très bien qu'il n'y aura rien à prendre, ou qui sont aux poursuites.
 - M. F. Magnollay : p. 20, paiement des clients dans le cadre des financements (contribuables – taxes) étonné de voir le terme « clients » ! – p. 21, tableaux très intéressants, marge d'autofinancement pour des comptes de fonctionnement qui est différent de l'excédent de recette mais qui devrait être la même. Difficile de faire le lien avec la comptabilité. Manque un petit tableau qui montre comment on a monté ce compte de fonctionnement. Demande pour le futur.
 - Mme I. Ciampi : prend note et explique que entre le premier et le deuxième tableau c'est normal que ce ne soit pas les mêmes chiffres. Une amélioration sera étudiée.
 - M. L. Magnollay : on met des provisions pour des travaux futurs. Pourquoi ce choix ? Et pas plutôt un amortissement sur le patrimoine. Pourquoi faire des provisions au lieu d'amortir ?
 - M. J. M. Fernandez : l'amortissement peut se faire une année après la fin des travaux, pas possible avant.

- M. F. Magnollay : p. 35, en bas du bilan on voit qu'il y a des cautionnements au bénéfice de l'ASSAGIE pour CHF 555'000.-. On cautionne quoi ? Ou on est garantie pour quoi ?
- M. J. M. Fernandez : on cautionne l'ASSAGIE pour les emprunts qui ont été fait au niveau de l'achat de matériel (mobilier). Toutes les communes doivent faire figurer cela dans leur bilan. 1 part de la dette totale.
- M. F. Magnollay : c'est donc une caution solidaire.
- M. J. M. Fernandez : toutes les communes sont solidaires.
- M. F. Magnollay : la dette totale est de combien ?
- M. J. M. Fernandez : emprunt de 4 / 5'000'000.-.
- M. F. Magnollay, nous sommes donc co-solidaires de la dette ?
- Mme I. Ciampi : oui, mais selon la directive du canton on met uniquement notre part.
- M. B. Cuanoud : a fait des comparaisons sur les 5 dernières années, et il félicite pour l'excellent travail, bravo pour ce document limpide.

Votations :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2015, ainsi que le bilan, tels que présentés,

Accepté à l'unanimité

2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,

Accepté à l'unanimité

3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Accepté à la majorité

7. Rapport du Président

Le rideau va tomber ce soir sur cette législature 2011/2016.

Petit retour en arrière sur le dernier acte, l'année écoulée qui aura été du point de vue du conseil relativement calme.

- Séance du 28 septembre 2015 : annulée, faute d'objet à traiter.
- Séance du 09 novembre 2015 : cette date marquait l'entrée en vigueur de notre nouveau règlement. Nous avons traité et accepté : Préavis N° 04/2015 relatif à une demande de crédit de CHF 285'000.- pour le renouvellement de la station de remise en pression de la zone d'irrigation du secteur 4 et de la déconstruction du réservoir Jotterand.

Démission de M. P. Monnard.

Faute de suppléant, on inaugurerait une période de conseil incomplet.

- Séance du 14 décembre 2015 : Préavis N° 05/2015 relatif au budget 2016.

Préavis N° 06/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 168'000.- pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de voirie communale (Reform).

Préavis n° 07/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

Mme Y. Amstutz démissionne.

- Séance du 29 février 2016 : Préavis N° 01/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 985'000.- pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir mixte – rte de la Gare – rte de Bellefontaine.

Election d'un membre de la commission de gestion.

Mme R. Durrer-Bolle démissionne. Nous laissant à 47 conseillers.

La loi sur les droits politique impose une élection extraordinaire si le conseil est réduit d'un cinquième. Ecore un peu de marge. Pourvu que ce cas ne se produise pas lors de la prochaine législature.

- Séance du 25 avril 2016 : présentation du projet de préavis municipal N° 02/2016 relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation du local des pompiers en appartement.

- Séance du 1^{er} juin 2016 : installation et assermentation des autorités communales.

- Séance du 20 juin 2016 : Préavis N° 02/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 432'000.- pour la réhabilitation et transformation du local pompier en appartement – ch. Neuf 7.

Préavis N° 03/2016 relatif à la gestion et aux comptes 2015.

Participation à différentes soirées d'information :

- Séances organisées par Mme A. Arn, préfète, pour les présidents du conseil du district

- ARCAM

- Elections fédérales et test du logiciel de dépouillement, le canton ne voulant rien laisser au hasard après avoir été la risée lors des élections fédérale en 2011.

- Elections communales, plus de 6 mois d'attention et de suivi, à commencer par la préparation du flyer et de la séance d'information en octobre, jusqu'à l'élection des suppléants, fin avril. Expérience très enrichissante et au final également gratifiante.

- Au niveau du bureau, matinées, voire journées de dépouillement se sont succédées lors de cette année avec :

Le 28 février 2016, record de participation lors des votations.

Les processus sont bien rodés, l'ambiance est excellente au sein du bureau.

Merci à tous les membres et aux personnes qui ont œuvré au dépouillement.

Je termine cette deuxième année de présidence et je vous remercie pour votre confiance et vos marques de soutien. J'espère avoir donné satisfaction.

J'accepte toutes les suggestions de changement et / ou d'amélioration.

En cette fin de législature, le temps est aussi aux remerciements :

A notre secrétaire pour sa deuxième législature. Elle reçoit pour cela un bouquet.

Et encore MERCI aux conseillers partants pour avoir mis leurs compétences au service de notre commune.

Pour la plupart d'entre vous la fin de votre temps au conseil communal ne signifie pas la fin de votre implication dans la vie communale, on vous retrouvera encore parmi les organisateurs ou les bénévoles des nombreux événements qui rythment la vie sociale à Etoy.

Plein succès aux trois nouveaux conseillers qui viennent rejoindre la Municipalité. Mme T. Séverin, M. J.-M. Schlaeppli et M. T. Viquerat. Profitez encore du point de vue que vous avez maintenant sur la rangée des municipaux. Rappelez-vous les attentes légitimes que vous avez envers eux. Que ce soit au niveau de leurs actions, de leurs initiatives et surtout de la manière de les communiquer. Faites de belles découvertes dans votre futur rôle. Je me réjouis de collaborer avec vous.

Merci aux municipaux partants.

M. M. Roulet pour son esprit analytique, sa mémoire vive et sa maîtrise des dossiers

M. L.-D. Martin d'avoir mis ses compétences au service des eaux.

M. P. de Mestral d'avoir fait le pas de rejoindre il y a 4 ans la municipalité.

8. Rapport du Syndic

Votre Conseil s'est à nouveau réuni à 5 reprises pour cette dernière année de législature. Les crédits extrabudgétaires sont plus élevés qu'en 2014 et se montent à CHF 1'870'000.00 brut se décomposant comme suit :

CHF 285'000.00 pour la démolition du réservoir Jotterand et la remise à niveau du réseau d'eau dans ce secteur. Ces travaux sont terminés.

CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule communal "multi lift" dont la livraison devrait enfin intervenir ces prochains jours.

CHF 985'000.00 pour la transformation du trottoir entre les Communaux et le quartier de la Plantay en une piste mixte de mobilité douce de 3 m. de largeur sur env. 1'200 m. Les travaux sont en cours.

CHF 432'000.00 ce soir pour la création d'un logement en lieu et place du local des pompiers.

En cette dernière année de législature, j'aimerais tous vous remercier, Mesdames et Messieurs les Conseillers pour votre collaboration durant ces 5 années et pour les excellentes relations que nous avons pu entretenir. Les finances communales sont saines et le résultat 2015 est très réjouissant.

Arrivant au terme d'un long parcours au sein des autorités communales, je me permets une brève rétrospective des faits marquants de ces 42 dernières années !

Elu au Conseil communal au 1^{er} janvier 1974, notre village comptait alors 761 habitants. En 1978, l'arrivée du Centre de l'Habitat Pfister a commencé à marquer la transformation du Sud de la commune.

J'ai eu l'honneur de présider le Conseil en 1978 et 1979. En été 1980, coup de tonnerre politique avec la brusque démission du Syndic feu Pierre Monsciani. Ce fut heureusement le seul épisode houleux de la vie politique communale sur cette longue période.

A partir de 1981, début d'une croissance démographique assez continue avec les 1^{ères} constructions du quartier la Plantay. En 1983/1984, crédit de plus de CHF 6.5 millions pour la construction de la salle polyvalente inaugurée en 1985.

Au 1^{er} janvier 1986, j'entre à la Municipalité avec le dicastère des écoles + police, etc. La commune compte alors 1'100 habitants.

Un de mes 1^{ers} mandats en 1987 a été de suivre la construction du trottoir entre le village, la salle polyvalente et la gare, trottoir en cours de modification aujourd'hui.

En 1988, démolition de l'ancienne grande salle et du battoir par l'armée et concours d'architecture pour le bâtiment communal et la place du village.

1990-1992, construction du bâtiment communal et du collège des Ecureuils pour un investissement global de CHF 12'000'000.00. Les finances communales ont été très florissantes entre 1986 et 1991 puis la situation s'est méchamment contractée jusqu'en 2003 env. Nous n'avions plus aucune marge d'autofinancement.

Au 1^{er} janvier 1998, je reprends la syndication et une de mes 1^{ères} tâches, fort agréable, fut de fêter la naissance de notre 2000^{ème} habitante Mlle Fiorella Cantoro.

A José de fêter bientôt le ou la 3000^{ème}.

En 2000-2001, nous avons entrepris la transformation complète de l'Auberge communale pour env. CHF 2'500'000.00 et le financement de cette opération a été assuré par la vente d'une parcelle communale à la Plantay.

Je citerai encore plus récemment la construction des Communaux 1 et 2 entre 2010 et 2014, ainsi que la rénovation de la salle polyvalente pour des investissements globaux de CHF 18'000'000.00 env.

La gare a également été entièrement rénovée en 2010 par les CFF et la commune fut maître d'ouvrage pour la construction d'un nouveau passage sous voie à l'ouest.

Etoy a longtemps été parent pauvre en matière de transports publics puisque le 1^{er} bus de la ligne 722 n'ont été introduits qu'en 2001 et cette desserte a pu être fortement améliorée à partir de fin 2011.

La ligne 724 a vu le jour en 2005.

De nombreux tronçons de trottoirs et cheminements piétonniers ont vu le jour au cours de ces années et je laisserai mon collègue L.-D. Martin vous parler du réseau d'eau et des collecteurs qui ont également engloutis des sommes considérables.

Je quitte mes fonctions avec sérénité et certain que l'avenir de notre commune est entre de bonnes mains avec la nouvelle équipe.

Je remercie les 13 collègues municipaux ou syndics avec qui j'ai eu l'occasion de siéger en ces plus de 30 ans d'Exécutif. 3 d'entre eux sont malheureusement décédés Pierre Bernard, Clovis Levrat et Jean-Claude Lecoultre.

Je remercie tous les collaborateurs de la Commune pour leur engagement et leur esprit de corps. Il m'a été facile de gérer les ressources humaines de la commune avec une telle équipe et les quelques couacs du passé sont oubliés.

La fonction de municipal et de syndic sont très intéressantes et elles m'ont permis d'acquérir avec les années des notions de droits et des connaissances dans le domaine de la construction, de l'architecture, les relations humaines et dans l'art de la négociation notamment.

Je vous remercie Mesdames et Messieurs de m'avoir supporté tant d'année et je souhaite bon vent à la commune d'Etoy et à ses Autorités.

Bon futur été et bonnes vacances.

La parole est donnée à M. L.-D. Martin.

Ce n'est pas sans émotion que je vous adresse non pas mon rapport final comme l'a fait Michel (il ne sera pas aussi étoffé) mais ma dernière communication est la suivante : je suis arrivé en 1982 à Etoy et en 1986 on m'a collé sur la liste des « viennent ensuite ». Assermentation en 1989 en tant que conseiller communal et en décembre 1993 comme municipal avec comme collègues de l'époque : Daniel Magnollay (syndic), Michel Roulet, Jean-Claude Lecoultre et Maurice Giriens. Au fil des législatures j'ai eu le plaisir de travailler également avec Daisy Trippi, Daniel Fiora puis Roland Corthay, José Manuel Fernandez et Pierre de Mestral. C'est lors de plus de mille séances que j'ai passé mes lundis soirs avec mes collègues. Avec la bénédiction de votre Conseil j'ai eu aussi le privilège de suivre des travaux pour plus de CHF 18'000'000.- qui comprennent les travaux routiers, l'enterrement de plus de 11km de conduites d'eau, 8km de collecteurs, forage du puits de Chanivaz.

La construction d'un réservoir et la réfection de la STEP. J'ai également eu le plaisir de prendre soins des ruisseaux et des sources.

La mise sur pied de la collaboration, puis la fusion de nos corps de sapeurs-pompiers avec nos communes voisines, puis avec les grands cousins de Morges, fut aussi un challenge. Il a fallu beaucoup de diplomatie.

Quelques conseillers bien intentionnés murmuraient dans les rangs que j'engloutissais l'argent du social. Ils en avaient marre des tuyaux. Mais j'ai quand même, malgré ces reproches, tenu le cap. J'ai également porté mon attention dans le domaine de la protection de l'eau et de l'environnement en procédant à des contrôles de qualité de l'eau rejetée dans la nature, principalement dans le cadre des gros chantiers. De suivre les activités de la multitude de garages établis sur notre territoire ouverts par des garagistes amateurs faisant fi des règles de notre pays. Nous avons fait appliquer, dans la mesure du possible, les directives dans le cas de la rétention et de l'infiltration des eaux, ceci afin d'éviter de surcharger notre réseau de collecteur. Il y a eu toutes ces années consacrées à la cause publique, de très bon moments d'autres plus difficiles, en particuliers quand il fallait faire comprendre aux constructeurs, aux entrepreneurs et aussi aux concitoyens, quelques fois récalcitrants, que les décisions étaient prises pour la bonne cause ou en respect des lois relatives à la protection de l'environnement, ou plus simplement des règles votées par les bienveillants conseillers. On m'a souvent catalogué de municipal fonctionnaire, mais sachez que cela ne m'a pas autrement perturbé, car le politique légifère et nous les municipaux avons prêté serment pour tenir compte de ces innombrables lois. Je tiens à préciser une petite chose, petit clin d'œil ici, que lorsqu'il fallait chanter l'hymne vaudois, contrairement à certains collègues qui chantaient à gorges déployées, les paroles du refrain « *Que dans ces lieux règne à jamais l'amour des lois, la liberté, la paix !* » j'aurais préféré chanter : *le respect des lois*.

A l'occasion de cette ultime communication j'aimerais vous conter un, mais seulement un seul des chemins parcouru par notre noble « eau ». L'eau étant, je le rappelle pour Charly, une denrée alimentaire. Depuis Chanivaz, elle est poussée jusqu'aux Rippes, en cédant au passage une eau bien fraîche aux Buchillonnais. De l'eau la plus pure aux résidents de la Plantay et de la Chenallette, population du bas de la commune, qui sera maintenant bien représentée en nombre et en qualité, il va sans dire à la Municipalité.

Je ne vais pas vous ennuyer plus longtemps avec ces histoires de tuyaux. Je ne terminerai pas sans remercier votre Conseil pour la confiance qui m'a été accordée durant toutes ces années. J'ai eu grand plaisir à rencontrer et faire connaissance de personnes très sympathiques, acquises à la cause publique et cela me réjouit. Je souhaite bonne retraite et bon vent à Michel et une bonne continuation à Pierre et à ceux qui vont laisser les affaires communales, je pense en particulier à Roger qui est là depuis un sacré moment.

Bon vent également à la nouvelle Municipalité qui va, j'en suis certains, trouver la bonne voie pour collaborer avec le Conseil et ceci dans le meilleur des climats.

J'adresse aussi un grand merci à tout le personnel communal toujours disponible et qu'il faisait bon côtoyer, ces dernières années à peu près chaque jour, et avec lequel j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer. Merci encore.

De mon côté j'ose espérer avoir la chance de profiter un peu plus de ma famille, mon petit-fils et d'avoir plus de disponibilité pour mon épouse, à laquelle j'adresse toute ma gratitude pour m'avoir soutenu et laisser œuvrer pour la cause publique durant toutes ces années.

Cette fois, Mesdames et Messieurs les Conseillers, cette page est terminée et pour de bon.

M. P. de Mestral

Evidemment prendre la parole après mes deux illustres prédécesseurs, cela va être un peu difficile.

Remerciements pour tout le personnel communal. Tout au long des 5 ans, quand j'avais besoin d'une information je trouvais toujours une réponse auprès de ces personnes.

Une commune c'est le législatif, l'exécutif, mais c'est surtout les employés communaux qui travaillent tous les jours pour que la commune soit propre, qu'on y vive bien. Ce sont des gens qui restent, nous les municipaux on ne fait que passer. Nous avons des gens compétents qui travaillent tout au long de l'année, tous les jours pas comme certains municipaux qui vont faire le Mont-Blanc, le Mont-Rose et qui passent une à deux fois par semaine faire leur travail de municipal.

Remerciements également à mes collègues. Quand je suis arrivé, comme l'a mentionné Thierry, j'avais fait 5 ans dans vos rangs, j'avais exprimé quelques avis sur la chose, comment devait fonctionner la relation entre la municipalité et le législatif. Après je me suis retrouvé de l'autre côté. Evidemment j'ai dû faire ma petite place le lundi soir lors des séances de municipalité, je me suis adapté à leur mode de fonctionnement et j'ai eu énormément de plaisir à collaborer et à voir que le discours sur le politique n'avait pas de raison d'être. Durant les 5 ans que j'ai vécus à la municipalité je n'ai vu que de la droiture et de la conscience « mettre ses intérêts personnels de côté ». Cela je l'ai vécu. J'ai eu de la chance, je vais quitter la municipalité avec Michel et Louis-Daniel, c'est quelque chose d'avoir fait ces 5 ans avec ces deux personnalités. Les séances avec Michel ont toujours été un plaisir, c'est quelqu'un d'ouvert. On a fait de la gestion et il n'y a pas eu beaucoup de conflit idéologique autours de la table. J'ai apprécié l'humour décapant de Louis-Daniel. On s'est taquiné durant quelques années, pendant les séances, mais cela a été un plaisir de collaborer avec tous.

Les deux municipaux qui restent, à eux de faire monter la mayonnaise pour la suite avec les trois nouveaux à qui je souhaite beaucoup de plaisir.

Remerciement au Conseil, car vous avez soutenu nos projets.

C'est vous qui décidez de dire dans quelle direction va le village et vous avez le droit d'être informé. Aux municipaux des fois ça nous plait, des fois cela nous plait moins bien, mais nous sommes là pour vous fournir ces informations et collaborer.

Une partie un peu plus polémique. Le Conseil a réalisé le nouveau règlement du conseil communal et notamment vous n'avez pas modifié la durée pour la nomination de la commission des finances. C'est resté à la durée de la législature. Ce que je regrette pour la raison suivante : lorsque je suis arrivé au Conseil, le jour de l'assermentation, tout était déjà organisé, cela c'est à nouveau déroulé la même chose cette année. On prévoit déjà les deux qui vont venir compléter la commission des finances et c'est un petit peu dommage. Le fait de nommer ces gens pour la durée de la législature, verrouille toutes possibilités aux nouveaux candidats. Si les futurs municipaux pouvaient passer par la commission des finances avant d'arriver à la municipalité cela les aiderait. Ce que j'aurais apprécié de la part des membres de la commission des finances c'est qu'ils prennent position plus souvent sur tous les sujets lors des débats au conseil communal. J'ai beaucoup de respect pour Florian que je trouve très compétent et brillant, mais j'aurais apprécié que d'autres prennent la parole. Par exemple Tania est élue municipale mais ne s'est pas souvent exprimée lors des séances.

Quelques petits sujets un peu plus « politique »

- Problème de la mendicité : comme responsable de la police, je reçois des rapports de la gendarmerie. Un des thèmes pour les élections fédérales de 2017 et de faire une loi sur la mendicité. L'UDC préconise l'interdiction de la mendicité. Une demande de la commission de gestion est de revoir notre règlement de police. Attention : il faut regarder comment on traite les plus faible d'entre nous. La balle est dans votre camp.

- Les gens du voyage : vous avez tous remarqué que les gens du voyage ont fait quelques petits stages chez nous. Ils sont venus par deux fois et par deux fois on les a autorisés à rester 10 jours à côté de la buvette du foot. Au niveau de la municipalité il est difficile de se faire imposer cette situation. Plus le choix. Ils font cela très bien car c'est souvent le vendredi soir, juste avant une fête et nous nous retrouvons devant le fait accompli. L'expérience faite ces deux fois, a été étonnante, il n'y a pas eu de problème, ils ont laissé la place en ordre. Je vous lis un article : en ratifiant en 1998 la convention sur les minorités sur les conseils de l'Europe, la Suisse a reconnu aux Yenishs le statut de minorité nationale. Cette convention leur garanti ainsi non seulement le respect de leurs droits fondamentaux à la liberté mais aussi des droits spécifiques aux minorités tels que notamment celui de pouvoir exercer le mode de vie constitutive de

leur identité (nomadisme). Ils n'ont pas suffisamment de place en Suisse. Ce problème est à la base au niveau fédéral qui a délégué aux cantons. Les choses n'avancent pas beaucoup et les communes sont chaque fois confrontées aux mêmes problèmes. On ne peut pas toujours dire le canton doit faire. On peut aussi au niveau des communes faire quelques choses.

Je termine en vous disant que j'aurais toujours beaucoup de plaisir à vous croiser au village lors d'événements ou pour boire un café. Merci à tous.

9. Propositions individuelles

La parole est donnée à Mme M.-L. Magnenat et M. E. Hoyois pour un rapport d'activité succinct de l'ASSAGIE (association intercommunale scolaire d'Aubonne-Gimel et Etoy).

- M. E. Hoyois : Cette association regroupe les communes d'Allaman – Aubonne – Bougy-Villars – Buchillon – Etoy - Féchy Gimel – Lavigny – Montherod – St-Livres – Saubraz en ce qui concerne les écoles primaires et secondaires et les communes d'Essertines sur Rolle – St-Oyens pour les écoles primaires. L'ASSAGIE a pour but de pourvoir à la scolarité obligatoire à la charge des communes pour le primaire et secondaire. Il s'agit en particulier de la mise à disposition, de la gestion des locaux et des installations scolaires nécessaire à l'enseignement, ainsi que des transports scolaires, des devoirs surveillés, des cantines scolaires et de l'accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Organisation – préavis – décisions – règlement interne – transports – repas – aménagements des cours de récréation.

L'association recherche des personnes (parents) pour la prochaine législature, durée du mandat 5 ans.

Projets à venir :

- Collège Gimel – Essertines
- Création d'une bibliothèque et une salle de gym à Aubonne
- Parascolaire et centre des jeunes. L'ASSAGIE envisage de reprendre la gestion du centre des jeunes.

- Mme M.-L. Magnenat : selon le dernier rapport de la commission de gestion, le poids lourd est la construction des bâtiments.

On a mandaté une deuxième étude pour la création de ces nouveaux collèges ; quel est l'urgence et l'importance des bâtiments (ARMOS + LEO).

Organisme qui chapeaute les écoles et leur avenir :

- Bâtiment et mobilier scolaire
- Cantine et accueil parascolaire
- Patrouilleurs scolaires (Sécuritétel)
- Travailleurs sociaux de proximité
- Transports (frais maîtrisés)

- Camps scolaires, culture et sports (argent disponible peu utilisé)
- Vacations du comité directeur.

Evaluation du coût par élève : en augmentation car les structures, nous continuons à les payer,

Repas consommés dans les différentes cantines : en 2015 :

20'497 repas servis, repas chaud, au prix de 9.- le repas. Ne couvre pas les coûts.

Les préavis et les rapports peuvent être lus sur le site www.assagie.ch.

- M. F. Magnollay : revient sur le thème évoqué précédemment, la sonnerie des heures du cloché de l'église. Est-ce un problème technique ou politique ?

- M. R. Corthay : le marteau de la cloche qui sonne les heures a rompu. Le travail est commandé.

- M. J. Lepori : depuis que la cloche ne sonne plus, cela le dérange.

- Mme V. Hüsler : si les travaux prennent trop de temps, les gens vont s'habituer et après ils vont râler.

- M. R. Demont : les travaux du trottoir mixte seront-ils terminés pour l'Abbaye. Les places de parc de la salle polyvalente sont actuellement plein de terre.

- M. R. Corthay : Il y a de la terre sur le parking qui sera remise en place ces prochains jours. Les travaux ne seront pas terminés mais le parking sera libre.

- M. M.-O. Christinat : a testé la partie déjà finie en tant que cycliste. Très agréable.

- M. D. Grand : prend la parole et fait part d'un sympathique message adressé aux municipaux partants.

La séance se termine par les remerciements du président au nom de tous les conseillers par un cadeau de départ remis aux trois municipaux qui font ce soir leur « AU REVOIR ».

Chaque municipal reçoit une bouteille de prestige ainsi qu'un bon cadeau à valoir chez Bolle & Cie à Morges.

Séance levée à 21 h 55.

Prochaine séance : 12 septembre 2016 à 20h00

Le Président



Thierry Creteigny



La Secrétaire



Isabelle Muller